INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DE LA PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE

Vous pouvez suivre ce processus pour présenter vos demandes jusqu’à la fin juin 2017. Par la suite, vous devrez utiliser le portail pour présenter vos demandes.

Votre date de début / date de départ et les coûts admissibles peuvent remonter au 1er avril 2017.

Il est à noter que ces changements ne figureront pas dans les lignes directrices et le formulaire de demande.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Vous pouvez soumettre votre demande dûment remplie soit par courriel (de préférence), par la poste ou par service de messagerie.

Si vous soumettez votre demande **par la poste ou par service de messagerie**

Votre demande dûment remplie doit être envoyée en **1** envoi seulement; nous n’accepterons pas les envois multiples**.**

Pour les composantes assorties de dates limites, votre formulaire de demande dûment rempli, accompagné de tout le matériel d’appui requis, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

La demande dûment remplie doit contenir toutes vos réponses, y compris :

* votre formulaire d’identification dûment rempli
* les réponses à toutes les questions obligatoires de la demande
* le budget ou les annexes, ou les deux
* tous les documents requis
* tout le matériel d’appui exigé sur une clé USB (nous n’accepterons pas d’autres formats).

Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

Si vous soumettez votre demande **par courriel**

* la taille maximale du courriel, y compris les pièces jointes, doit être de **25Mo.**
* Nous accepterons uniquement **1 courriel et 1 clé USB** (contenant le matériel d’appui) par la poste par demande.

Pour les composantes assorties de dates limites, votre formulaire de demande dûment rempli, accompagné de tout le matériel d’appui requis, doit être soumis au plus tard à 23 h 59, heure locale de votre région, le jour de la date limite (ou avant).

La demande dûment remplie doit contenir toutes vos réponses, y compris :

* votre formulaire d’identification dûment rempli
* les réponses à toutes les questions obligatoires de la demande
* le budget ou les annexes, ou les deux
* tous les documents requis
* tout le matériel d’appui requis (qui peut être envoyé séparément par la poste ou par service de messagerie).

Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

**Matériel d’appui**

Pour les composantes de programme qui exigent du matériel d’appui, les formats suivants sont acceptés :

* **Liens pour téléversements** vers [SoundCloud](https://soundcloud.com) [https://soundcloud.com/], [Vimeo](https://vimeo.com) [https://vimeo.com/] ou [YouTube](https://www.youtube.com) [https://www.youtube.com]
* Les liens doivent mener directement vers votre matériel d’appui et ne doivent pas exiger la poursuite de la navigation dans un site web ni le téléchargement de fichiers.
* Les URL doivent être accessibles pendant toute la durée du processus d’évaluation. Le Conseil des arts n’est pas responsable des liens qui ne fonctionnent pas.
* **Pièces jointes** accompagnant une demande soumise par courriel
* nous n’acceptons pas les fichiers condensés comme .zip, .rar, .7zip, etc., htm, ou .html ni les fichiers exécutables comme .exe, .com, etc.
* **Clés USB** pour les demandes soumises par la poste ou par service de messagerie
Si vous soumettez votre demande par courriel mais que vous n’êtes pas en mesure de respecter la limite de 25Mo pour votre matériel d’appui, vous pouvez l’envoyer par la poste ou par service de messagerie. **Vous devez indiquer, avec l’envoi de votre clé USB**:
* le nom utilisé pour la demande de subvention
* le nom de la composante à laquelle vous présentez une demande

Le matériel d’appui soumis par la poste doit être oblitéré au plus tard à la date limite.

****RAYONNER AU CANADA :

Tournées d’artistes étrangers

La composante **Tournées d’artistes étrangers** du programme *Rayonner au Canada* aide les organismes artistiques sans but lucratif canadiens à faire circuler des expositions ou à présenter en tournée des artistes étrangers et à proposer ainsi de nouvelles expériences au public canadien.

**Type de subvention** – [**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Dates limites d’inscription**

* 23 mai 2017
* 25 septembre 2017
* 25 janvier 2018

**Montant de la subvention** –Jusqu’à concurrence de 75 000 $

**Annonce des résultats** – habituellement dans un délai de 3 mois à compter de la date limite

**Restrictions** – Vous pouvez présenter 2 demandes par année (1er mars au 28-29 février) pour cette composante et recevoir un maximum de 75 000 $.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

# Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les organismes artistiques
* les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande à cette composante.

# ACTIVITÉS - Qu’est-ce qui est admissible?

Vous pouvez obtenir une subvention pour :

* la circulation ou la tournée d’œuvres d’artistes, de groupes ou d’organismes étrangers à l’occasion d’au moins 2 représentations, présentations ou expositions consécutives, dans 2 villes, villages, collectivités rurales ou réserves différentes au Canada

**Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant** des activités qui se dérouleront avant la date limite, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**.](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles)

# DÉPENSES — Qu’est-ce qui est couvert?

Les frais de déplacement au Canada, y compris :

* le transport
* l’hébergement et l’indemnité journalière
* les frais supplémentaires pour l’expédition d’équipement ou de bagages nécessaires à votre activité

ÉVALUATION — Comment se prennent les décisions?C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Tournées d’artistes étrangers** en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Qualité de l’œuvre artistique choisie
* Raisons artistiques motivant votre projet en rapport avec la mission et le public visé par votre organisme

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Capacité de votre projet à accroître l’appréciation du public canadien pour les arts

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Capacité et expérience, et celles de vos partenaires pour mener à bien le projet
* Budget réaliste

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D’APPUI — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* les œuvres que vous avez choisies de présenter et les artistes étrangers
* vos stratégies de commercialisation et de rayonnement
* les partenaires, le cas échéant
* votre itinéraire
* votre budget

Vous devrez également soumettre :

* des exemples d’œuvres choisies
* les contrats ou lettres d’intention vous liant aux artistes choisis
* les lettres d’intention vous liant aux partenaires, le cas échéant

# VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’avis de réception afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

PERSONNE-RESSOURCENous vous suggérons de parler à un **agent de programme du Conseil des arts du Canada** avant de présenter une première demande à cette composante.

****FORMULAIRE D’IDENTIFICATION

Rayonner au Canada: Tournées d’artistes étrangers

**Les renseignements inscrits sur les deux premières pages ne seront pas transmis au comité d’évaluation.**

**Identification du Candidat**

**Nom du candidat** (groupe ou organisme)

**Nom de la personne responsable** (Si un membre, un dirigeant ou une autre personne est responsable de la demande, veuillez inscrire son nom. Si un agent ou un gérant en est responsable, inscrivez son nom.)

**Nom de la personne Titre**

**Courriel Téléphone**

Adresse permanente

**Adresse Ville**

**Pays Province/Territoire**

**Code postal Téléphone**

Adresse postale

🞏 Cochez cette case si votre adresse postale est la même que votre adresse permanente.

**Adresse Ville**

**Pays Province/Territoire**

**Code postal Téléphone**

**Déclaration**

**À titre de représentant d’un groupe ou d’un organisme,**

* Je comprends que, pour le programme **Rayonner au Canada :** **Tournées d’artistes étrangers***,* nous pouvons présenter 2 demandes et recevoir jusqu’à concurrence de 75 000 $ par année (1er mars au 28-29 février).
* J’ai lu les renseignements concernant les [limites de demandes annuelles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention) et je comprends que le nombre de demandes que nous pouvons présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).
* Je sais que le Conseil des arts est assujetti aux [lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels](http://conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/acces-a-l-information-et-la-protection-des-renseignements-personnels).
* Je comprends qu’il nous incombe de nous informer nous-mêmes de toutes les responsabilités déontologiques et légales pouvant s’appliquer à nos activités, s’il en est, et de les assumer.
* Je comprends que toutes les décisions relatives à l’octroi des subventions sont finales. Nous consentons à respecter la décision du Conseil des arts.
* Je comprends que, si cette demande de subvention est retenue, nous serons soumis aux conditions et modalités de la subvention.
* Je comprends que, si cette demande de subvention est retenue, nous devrons soumettre un rapport final.
* J’ai l’autorisation de signer la présente demande au nom de l’organisme et j’assume les responsabilités de la subvention.

**🞏 Je confirme :**

* que je suis d’accord avec les déclarations ci-dessus.
* qu’à ma connaissance, les déclarations contenues dans ma demande sont exactes et complètes.

**Nom**

**Signature Date**

FORMULAIRE DE DEMANDE

Rayonner au Canada : Tournées d’artistes étrangers

**Les informations que vous fournissez à partir de ce point seront transmises au comité d’évaluation.**

**Identification du candidat**

**Nom du candidat**(groupe ou organisme)

**Ville Province ou territoire**(principale ville d’activités)

**OU**

**Nom de la personne qui remplit cette demande**

**Ville Province ou territoire**(principale ville d’activités)

**Profil du candidat**

**Pour pouvoir présenter une demande au Conseil des arts du Canada, vous devez avoir un Profil de candidat validé.**

🞏 Je confirme que mon Profil de candidat est validé dans le portail du Conseil des arts.

**Indiquez le Profil de candidat que vous voulez utiliser pour cette demande. Pour être admissible, le projet que vous proposez doit être en lien direct avec l’expérience, les connaissances et la formation énoncées dans votre profil et champ de pratique validés. Cela étant dit, votre projet peut dépasser les frontières de votre pratique artistique ou incorporer d’autres pratiques artistiques.**

**Champ de pratique/ profil de candidat**Ex. Musique et son/ musicien ou Arts médiatiques / centre de distribution

 **Envoyez votre demande à l’adresse suivante :
Rayonner au Canada - Tournées d’artistes étrangers**Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**OU**rayonneraucanada.5005@conseildesarts.ca
**🞏 Je soumets mon matériel d’appui sur une clé USB par la poste.
🞏 Je soumets mon matériel d’appui par courriel.**

**Signature Date**

INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DE LA SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

 Vous pouvez suivre ce processus pour présenter vos demandes jusqu’à la fin juin 2017. Par la suite, vous devrez utiliser le portail pour présenter vos demandes.

Votre date de début / date de départ et les coûts admissibles peuvent remonter au 1er avril 2017.

Il est à noter que ces changements ne figureront pas dans les lignes directrices
et le formulaire de demande.

Formulaire de demande

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Nom d’artiste(s), titre d’œuvre(s) et d’exposition(s) à présenter en tournée ou à diffuser.**

**Destination(s) : nom de la ville, de la province ou territoire, et de l’événement, le cas échéant.**

1. **Début de la tournée/circulation**

La date doit être ultérieure à la date limite.

1. **Fin de la tournée/circulation**
2. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Pourquoi vous et vos partenaires voulez présenter cette œuvre ou cette exposition? Comment s’inscrit-elle dans votre mission artistique ou vos stratégies de conservation? Pourquoi intéressera-t-elle votre public cible? Dites comment le projet pourrait accroître l’appréciation du public canadien pour les arts.** (environ 500 mots)
2. **Présentez brièvement votre stratégie de commercialisation ou de rayonnement.** (environ 250 mots)
3. **Décrivez brièvement toute expérience que vous et vos partenaires possédez, ou les raisons pour lesquelles vous croyez être prêt à entreprendre ces activités** (environ 250 mots)
4. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ARTISTE, LIEUX et DATES. (environ 25 mots)

Par exemple, « Pour la tournée de la Compagnie X à Vancouver, Victoria et Calgary de

jour/mois/année à jour/mois/année. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes.**
2. **Montant demandé** (peut atteindre 75 000 $)

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez un contrat ou une lettre d’intention vous liant à l’artiste ou aux artistes dont l’œuvre sera présentée en tournée ou diffusée.**
2. **Joignez des lettres d’intention vous liant à vos partenaires, le cas échéant.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre des extraits de l’œuvre qui sera présentée en tournée/diffusée ou un extrait d’œuvre similaire**.

Le matériel d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.

La documentation d’appui soumise sera détruite après l’évaluation.

**Liens web (hyperliens)**

Seul le matériel d'appui téléversé dans [SoundCloud](https://soundcloud.com/), [Vimeo](https://vimeo.com/)  ou [YouTube](https://www.youtube.com/) est accepté. Les liens doivent mener directement à votre matériel d'appui et ne doivent exiger aucune autre navigation ni téléchargement de fichiers. Les URL doivent être accessibles pendant tout le processus d'évaluation. Le Conseil des arts ne peut être tenu responsable des liens qui ne fonctionnent pas.

**Téléchargement des fichiers**

La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

**Les fichiers audiovisuels** doivent :

* pouvoir être visionnés dans VLC media player (pour de plus amples renseignements, consultez le [www.videolan.org/vlc/](http://www.videolan.org/index.fr.html))
* avoir un maximum de 60 images/secondes
* avoir une résolution de 1080P maximum (ou format de l’image 1920 x 1080)
* 1 Go maximum

**Les images** doivent être :

* en format (.jpg, .jpeg)
* en mode couleur RVB

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | Brève description du lien avec votre demande | Téléverser le fichier Taille maximum 1 Go | Lien web (hyperlien) | Mot de passe, le cas échéant |

1. **Instructions pour le visionnement**

Si le matériel que vous soumettez dépasse 10 minutes, vous devez indiquer ce que vous voulez que le comité visionne. Si vous ne fournissez pas d’indications à ce sujet, le comité commencera le visionnement à partir du premier élément soumis.